



COP 2019

Communication sur le Progrès



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

GLOBAL COMPACT France



Déclaration de la Direction

Epiais les Louvres, le 3 décembre 2019

MBTP a initié sa démarche RSE en 2017. Nous avons demandé notre adhésion au Global Compact des Nations Unies en janvier 2017, au travers d'une lettre d'adhésion adressée au Secrétaire Général des Nations Unies.

Aujourd'hui, au travers de cette 3^{ème} Communication sur le Progrès (COP), MBTP renouvelle son engagement à soutenir les 10 principes du Global Compact concernant les Droits de l'Homme, les Normes internationales du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption, rappelés ci-après.

MBTP renouvelle également son engagement à publier annuellement une communication sur le progrès (COP) décrivant les actions réalisées dans l'intégration de ces 10 principes.

Dans une logique de transparence, conformément aux attentes du Global Compact, nous rendons publique par cette troisième Communication sur le Progrès nos actions en relation avec les 10 principes sur l'année 2019 sur les 4 volets que sont les Droits de l'Homme, les Normes internationales du Travail, l'Environnement et la Lutte contre la Corruption.

Céline ROLLAND
Présidente



Dix principes

Pacte Mondial des Nations Unies



Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;



Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;



Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;



Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Description des actions et des résultats

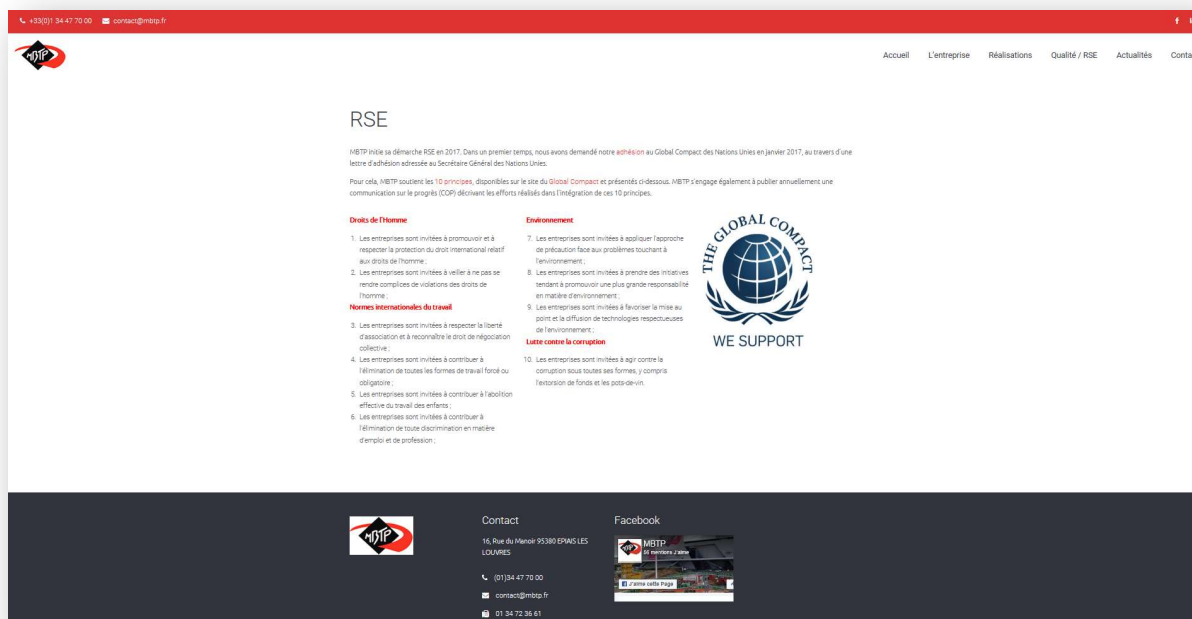
En 2017, MBTP a initié sa démarche RSE et mis en place un certain nombre d'actions. En 2019, pour cette troisième année, MBTP a notamment œuvré sur les 4 volets suivants :

- **Droits de l'Homme**
- **Normes internationales du travail**
- **Environnement**
- **Lutte contre la corruption**

Les actions sont détaillées par la suite pour chacun des volets.

De manière transverse, nous pouvons déjà citer les actions suivantes :

- Communication sur la page RSE du site internet de l'entreprise
- Poursuite de la démarche Qualité, Sécurité, Environnement et RSE
- Mise en place d'une charte éthique
- Mise à jour du livret d'accueil pour les nouveaux collaborateurs
- Renseignement du questionnaire EcoVadis



Site internet MBTP - page RSE

Ces réalisations nous permettent notamment de communiquer sur les 10 principes du Pacte Mondial :

- en interne, au travers du livret d'accueil et du site intranet
- en externe, au travers du site internet de la société



1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;



2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

Actions

MBTP adhère :

- aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948
- aux principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Et notamment à :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- l'abolition effective du travail des enfants
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Par ailleurs, le service Administratif veille à respecter le code du travail français qui s'applique à nous et organise régulièrement les élections des délégués du personnel.

En 2019, MBTP a mis en place une charte éthique, incluant notamment des dispositions relatives à la liberté d'association, la négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et les discriminations.

MBTP a également renseigné le questionnaire EcoVadis (rubrique 'Social & Droits de l'Homme').

Résultats

- Le livret d'accueil communiqué aux nouveaux collaborateurs présente les 10 principes du Pacte Mondial. Il présente dorénavant la charte éthique de l'entreprise.



Livret d'accueil (extrait) :

 Réseaux/VRD - Bâtiment - Génie Civil - Particulier

Livret d'accueil salariés


MBTP

www.mbtp.fr

16, Rue du Manoir
95590 EPAIN LES LOUVRES
Tel. +33(0)3 34 47 70 00


Fax +33(0)3 34 72 36 41
Email: contact@mbtp.fr
MBTP MBTP

www.mbtp.fr

 Bienvenue

Démarche Qualité, Sécurité, Environnement et RSE

Démarche
Afin de satisfaire ses clients, MBTP a mis en place une démarche qualité dès 1990 et développé ensuite les aspects Sécurité et Environnement. En 2017, MBTP a renforcé l'ensemble de ces démarches et initié une démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Nous avons pour cela demandé notre adhésion au Global Compact des Nations Unies en janvier 2017, dont les 10 principes sont présentés ci-dessous.

 **Dix principes Pacte Mondial des Nations Unies**

Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Charte Ethique (extrait) :

 Réseaux/VRD - Bâtiment - Génie Civil - Particulier


Charte éthique

MBTP

www.mbtp.fr

16, Rue du Manoir
95590 EPAIN LES LOUVRES
Tel. +33(0)3 34 47 70 00

Fax +33(0)3 34 72 36 41
Email: contact@mbtp.fr
MBTP MBTP

 Préambule

Entreprise de Travaux Publics depuis 1987, MBTP est spécialisée dans le Génie Civil, Réseaux secs et notamment réseaux de télécommunications.

Partenaire d'Orange depuis plus de 30 ans sur l'île de France, dotée d'un savoir-faire et d'une fiabilité qui font sa renommée, MBTP dispose de salariés qualifiés et d'un parc de matériel récent.

Intervenant dans le cadre du Grand Paris, MBTP a su faire preuve de réactivité et d'adaptabilité dans des chantiers de grande ampleur. Ses compétences techniques professionnelles à chaque échelon font de MBTP un partenaire de confiance dans la réalisation de tous vos travaux de réseaux.

MBTP a initié sa démarche RSE en 2017 et demandé notamment son adhésion au Global Compact des Nations Unies en janvier 2017, au travers d'une lettre d'adhésion adressée au Secrétaire Général des Nations Unies.

Chaque année, MBTP renouvelle son engagement à soutenir les 10 principes du Global Compact concernant les Droits de l'Homme, les Normes internationales du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption.

Dans une logique de transparence, conformément aux attentes du Global Compact, nous rendons publique chaque année une Communication sur le Progrès de nos actions en relation avec les 10 principes sur l'année 2019 sur les 4 volets que sont les Droits de l'Homme, les Normes internationales du Travail, l'Environnement et la Lutte contre la Corruption.

Cette charte éthique vient enrichir notre démarche RSE en présentant les principales règles et valeurs mises en œuvre dans l'entreprise. Ces règles de fonctionnement interne et de conduite des affaires prennent en compte les responsabilités de l'entreprise notamment vis-à-vis de nos clients, de nos collaborateurs, de nos partenaires, des collectivités publiques et de la société civile d'une manière générale.

MBTP attend que tous les collaborateurs de l'entreprise respectent ces règles et ces valeurs dans le cadre de leur activité professionnelle.

Céline BOUSQUET
Présidente

Charte éthique - v1 Page 2 sur 5



3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;



4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;



5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;



6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;

Actions

- MBTP tient à jour différents indicateurs (AT, turnover, absentéisme).
- MBTP met à disposition de son personnel des équipements de protection individuelle.
- MBTP renouvelle régulièrement les formations de son personnel.
- MBTP organise régulièrement les élections des délégués du personnel
- MBTP utilise la nouvelle carte d'identification professionnelle en application du décret 2016-175 ;
- MBTP a mis en place une charte éthique, incluant notamment des dispositions relatives à la liberté d'association, la négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et les discriminations.
- MBTP a renseigné le questionnaire EcoVadis (rubriques 'Social & Droits de l'Homme' & 'Éthique').

Résultats

- En 2019 comme en 2018 et 2017, MBTP emploie 100% de ses salariés en contrat à durée indéterminée.
- Tous les salariés de MBTP ont un âge supérieur à l'âge légal en vigueur.
- Le livret d'accueil communiqué aux nouveaux collaborateurs a été mis à jour et présente les équipements de protection individuelle et la charte éthique de l'entreprise.
- En 2019, MBTP a mis en place des actions de formation pour son personnel notamment des actions de formation AIPR dans le cadre de la réglementation anti-endommagement, CACES, Sauveteur Secouriste du Travail, Amiante et direction d'entreprise BTP.
- En 2019, MBTP a amélioré son indicateur AT en calculant les indicateurs TF, IF, TG.



7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;



8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;



9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

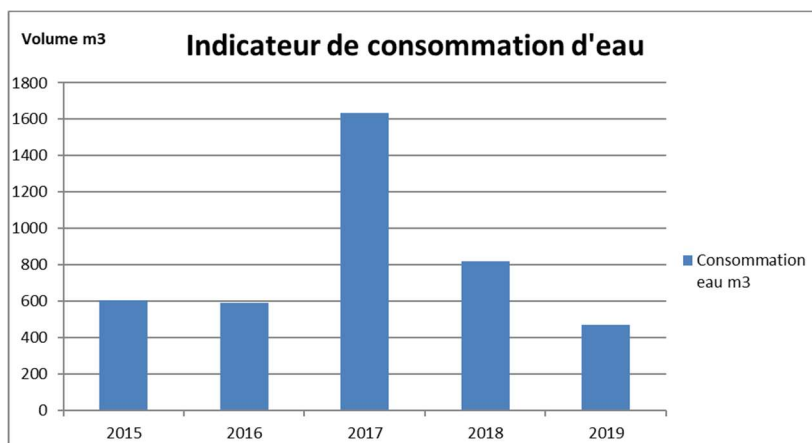
Actions

MBTP poursuit sa démarche environnementale en s'appuyant sur le référentiel ISO 14001 : 2015. Cette année, MBTP a notamment réalisé les actions suivantes :

- Suivi des indicateurs de consommation d'eau, d'électricité, de papier et de carburant,
- Communication de la politique et des objectifs Qualité - Sécurité - Environnement au travers de notre site internet ;
- Suivi de ses analyses environnementale et réglementaire pour mieux gérer les aspects environnementaux et les exigences réglementaires applicables conformément à nos objectifs QSE ;
- Poursuite du traitement des déchets (collecte de déchets au dépôt, déchets de chantiers, piles, toners et cartouches d'encre, etc) avec les filières mises en place précédemment ;
- Déploiement du registre des déchets sur l'intranet de l'entreprise ;
- Utilisation d'une cuve de récupération d'eau de pluie ;
- Disponibilité de kit anti-pollution dans les véhicules pour les fuites ou déversements accidentels ;
- Utilisation de remblais issus du recyclage (grave recyclée, béton concassé, etc ...), sous réserve de disponibilité ou de refus du gestionnaire de voirie ;
- Utilisation d'un véhicule hybride rechargeable dans la flotte des véhicules VL.
- Renseignement du questionnaire EcoVadis (rubrique 'Environnement').

Résultats

Nous continuons de suivre nos différentes consommations. Après la réparation de la fuite importante de 2017, et un retour à la normale en 2018, notre consommation d'eau a baissé en 2019.





10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Actions

- MBTP poursuit sa communication sur les 10 principes du Pacte Mondial à l'attention de ses nouveaux salariés, au travers de son livret d'accueil ;
- MBTP a mis en place une charte éthique, incluant des dispositions contre la corruption.
- MBTP a renseigné le questionnaire EcoVadis (rubrique 'Éthique').

Résultats

- Une charte éthique définit dorénavant les règles et valeurs mises en œuvre au sein de l'entreprise en termes de conduite des affaires et de fonctionnement interne.
- Le livret d'accueil des nouveaux salariés intègre dorénavant une mention relative à la charte éthique mise en place et au comportement éthique en termes de lutte contre la corruption.